

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 15 septembre 2026

Ce document présente les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes-titres (Comptes titres-ordinaire, PEA, PEA-PME) ainsi que des comptes de dépôts (« Compte Gresham Tremplin » et « Compte Gresham Essentiel ») détenus par des personnes physiques ou morales dans les livres de GRESHAM Banque.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

Ces frais sont exprimés en euros et incluent la TVA.

(Taux en vigueur au 15 septembre 2026)

■ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	GRATUIT Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte - Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Retour courrier non distribué	GRATUIT (Des frais de 30 €/an seront appliqués en l'absence d'opération à l'initiative du Client dans l'année sur le compte) GRATUIT 10€
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	20 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur leur site internet un extrait standard des tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D. : non disponible.

GRESHAM BANQUE PRIVÉE est une marque commerciale du Groupe APICIL

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 15 SEPTEMBRE 2026

1. Ouverture, fonctionnement et tenue de votre compte

1.1 Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte (Comptes-titres ordinaire, PEA, PEA-PME, comptes de dépôt)
Clôture de compte-titres ordinaire¹
Clôture de PEA ou PEA PME¹
Ouverture de dossier de donation-partage

Gratuit
Gratuit
80 €
200 €

1.2 Relevés de compte

Relevés de compte de dépôt et relevé de portefeuille-titres mensuel en ligne
Relevés de compte de portefeuille-titres mensuels papier
Duplicata de relevé de compte (sous format papier et/ou numérique)

Gratuit
Gratuit
25 €

Gratuit (Des frais de 30 €/an seront appliqués en l'absence d'opération à l'initiative du Client dans l'année sur le compte)

1.3 Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN
Retour courrier non distribué
Coût des dépôts espèces dès 5 000 euros pendant 30 jours consécutifs (en cas de taux négatif)

Gratuit
10 €
Taux de facilité de dépôt BCE

1.4 Services

Nantissement pour établissement tiers
Emission d'une lettre de circularisation
Autres services

100 €
50 €
Consulter votre Conseiller

1.5 Succession

Frais de traitement de succession sur les comptes de dépôts (Tremplin / Essentiel) du défunt :

- Solde des comptes de dépôts détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à 5 965 €³
- Succession simple⁴
- Client mineur

1% du montant total des soldes des comptes de dépôts à la date du décès plafonné à 200€ maximum
Gratuit²
Gratuit²
Gratuit²

Frais de traitement de succession sur les comptes-titres ordinaires, PEA, PEA-PME (hors droits de garde etc.)

- Client mineur

200 €
Gratuit

2. Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Internet : visualisation des comptes espèces (solde et mouvements) et des portefeuilles de titres (lignes d'investissements valorisées et mouvements) etc.

Gratuit (hors coût d'accès à internet ou abonnement téléphonique)

Contact direct à votre Conseiller : par **téléphone** (numéro non surtaxé) ou par **Courriel**

3. Vos moyens et opérations de paiement

3.1 Cartes

N.D.

3.2 Virements

Virement reçu de France ou de l'étranger
Virements émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA)
Virement SWIFT
Virement interne

Gratuit
Gratuit
20 €
20 €
Gratuit

3.3 Prélèvements / TIP

Mise en place ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA

Gratuit

3.4 Chèques

Remise de chèques
Demande de renouvellement de chéquier (réservé aux comptes Essentiel)
Envoi de chéquier à domicile en courrier recommandé avec accusé réception (réservé aux comptes Essentiel)
Certificat de non-paiement, opposition sur chèque ou sur chéquier, photocopie de chèque

Gratuit
Gratuit
Refacturation des frais postaux
25 €

¹ Hors frais annexes (ex : frais de transferts.)

² Conformément à l'article L312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les comptes de dépôts ne font l'objet d'aucuns frais dans les cas précités.

³ Montant mentionné à l'article L. 312-1-4-2 du Code monétaire et financier, en vigueur au 1er janvier 2026, indexé annuellement.

⁴ Une succession est considérée comme simple lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit en produisant un acte de notoriété, soit une attestation signée par l'ensemble des héritiers ET que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste au sens du 1° de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier.

4. Irrégularités et incidents

4.1 Commission d'intervention	20 €
4.2 Opérations particulières	
Lettre de rappel pour régularisation	25 €
Saisie administrative à tiers détenteur	10% plafonné¹ à 100€
Autres types de saisies	200 €
4.3 Incidents de paiement	
Frais de remise de chèque rejeté pour défaut de provision (chèque entrant)	Montant inférieur ou égal à 50 € 30 €
	Montant supérieur à 50 € 50 €
<i>Facturés une seule fois pour les chèques présentés et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet.</i>	
Emission de chèque tiré sur nos caisses avec provision insuffisante	75 €
Opposition sur prélèvement émis	25€
Rejet de prélèvement reçu	20€
4.4 Découvert non autorisé	
Agios	€STR² + 7 %

¹ plafonné à 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 euros (Article L. 262, 5° du Livre des procédures fiscales)

² « taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France)

5. Épargne et placements financiers

5.1 BOURSE

	Commissions de courtage – ESES ¹		Commissions de courtage - Non ESES ¹	
	Taux	Minimum	Taux	Minimum
CTO	0.95%	20€	0.95%	90€
PEA et PEA-PME	0.95%	-	1.20%	-

Opérations sur titres

Gratuit

5.2 OPC²

Droits d'entrée sur fonds de la sélection OPC du Groupe APICIL

Gratuit

Droits d'entrée sur fonds hors sélection du Groupe APICIL

Voir notice ou prospectus du fonds

Dont commission forfaitaire (incluse dans les droits d'entrée)

0,50 % (minimum 15 € pour les CTO, minimum non applicable pour les PEA et PEA-PME)

5.3 OPERATIONS HORS BOURSE

Titres Non Cotés	1,20%, plafonné à 80€
Produits Structurés sélectionnés par le Groupe APICIL	Gratuit
Autres Produits Structurés	Consultez votre Conseiller

5.4 DROITS DE GARDE

OPC du Groupe APICIL		Gratuit
Autres valeurs mobilières	Compte-Titres ordinaire	0.3% par an (minimum 25€)
	PEA et PEA-PME	0.3% par an (majoration de 5€ par ligne et de 25€ spécifiquement pour les titres non cotés)

Tout trimestre commencé est dû.

5.5 TRANSFERTS DE TITRES

Transfert entrant			Gratuit
Transfert sortant	CTO	ESES ¹	15€ par ligne de titres
		Non ESES ¹	90€ par ligne de titres
	PEA et PEA-PME		15€ par ligne de titres (maximum 70€ par transfert auxquels s'ajoutent les frais de clôture de 80€)

¹ **ESES** : Euroclear Settlement for Euronext-zone Securities (ESES)

Bourse de Paris, Bourse d'Amsterdam, Bourse de Bruxelles, Bourse de Lisbonne ainsi que le marché des dérivés à Londres

Non ESES : Autres bourses

² **OPC** : Organisme de Placement Collectif (SICAV, FCP, etc.)

6. Rétrocessions annuelles sur frais de gestion

6.1 – Rétrocessions OPC

Rétrocessions versées à GRESHAM Banque au 15 septembre 2026 dans le cadre de la distribution des OPC de la sélection du Groupe APICIL

Une rétrocession, déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion, dont le taux annuel est compris entre 0 % et 1,50 % de l'actif net de l'OPC selon la catégorie de ce dernier, pourra être versée à GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution des OPC.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir, sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

Catégorie AMF	Minimum	Maximum
Actions françaises	0%	1,40 %
Actions des pays de la zone euro	0%	1,50 %
Actions des pays de l'Union européenne	0%	1,55 %
Actions internationales	0%	1,20 %
Obligations et autres titres de créances libellés en euros	0%	1%
Obligations et autres titres de créances internationaux	0%	0,86%
Fonds à formule	0%	0 %
Fonds monétaires	0%	0,20%
Diversifiés	0 %	1,13 %
Autres	0%	2,60%

6.2 – Rétrocessions titres de créances structurés

Rémunérations perçues par GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution de titres de créances structurés au 31 décembre 2025.

Une rémunération dont le taux annuel est compris entre 0,20 % et 0,70 % pourra être versée à GRESHAM Banque par l'agent placeur dans le cadre de la distribution de titres de créances structurés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

7. Crédits

7.1 Crédit à la consommation

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

7.2 Crédits immobiliers

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

7.3 Crédits de trésorerie

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

7.4 Crédits non affectés

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

7.5 Cautions

Une caution bancaire est susceptible d'être mise en place sur demande écrite du client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les garanties apportées sont constituées de titres conservés ou de contrats émis par GRESHAM Banque.

Coût annuel (frais prélevés lors de la mise en place ou lors du renouvellement de la date anniversaire

Nous consulter. Maximum 2,5%

Frais de dossier

500€

8. Assurance et prévoyance

Nous consulter

Résoudre un litige

Notre Service Client est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information et traiter vos éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre **Conseiller habituel**, dont les coordonnées de contact sont rappelées sur toutes nos correspondances.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseiller habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : **reclamation@gresham-banque.fr**.

Si la réponse apportée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez nous adresser un courrier à la **Direction juridique de GRESHAM Banque, 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris CEDEX 08**.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par voie électronique (<https://lemediateur.fbf.fr/>) ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
Clientèle des Particuliers
CS151
75422 Paris Cedex 09**

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : par voie électronique (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>) ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02**

BQ26/FCR0064

GRESHAM BANQUE PRIVEE est une marque commerciale du Groupe APICIL



GRESHAM Banque, S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 8 997 634€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 911 576. Siège social : 20 rue de la Baume – CS 10020 – 75383 Paris Cedex 08 Établissement de crédit n°14.120 soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 <https://www.gresham-banque-privee.fr/> - Réclamations/Exécution du contrat : Conseiller (ligne directe n° non surtaxé)